



Section Hérault
Yvan MARCOU
Président départemental

Saint-Félix-de-Lodez 03 juin 2025
N°12/25/MCU

Madame, Monsieur, Cher Compagnon,

La 49^{ème} assemblée générale de la section de l'Hérault se tiendra le samedi 5 juillet 2025 à partir de 09h30 dans le salon panoramique du Palais des congrès du Cap-d'Agde.

Au cours de cette assemblée générale, nous procéderons au renouvellement du tiers sortant du comité départemental, suivant stipulations des statuts du 2 mai 2021.

Cinq (5) sièges sont à pourvoir : Pour 3 ans

- Quatre (4) appartenant au tiers sortant, rééligibles :
Maurice ANDRÉ – Patrick DESBROSSES – Philippe MANDON – Roger PASTOR
- Un (1) siège vacant. Jean-Baptiste FERRACCI ne se représente pas.

Ne pourront voter que les Compagnons membres titulaires, à jour de leur cotisation 2024. Les membres sympathisants et bienfaiteurs ne peuvent pas statutairement voter.

Si vous souhaitez vous présenter à cette élection, je vous remercie de bien vouloir m'adresser avant le 22 juin 2025, votre candidature et motivation accompagnées de votre photo récente, type portrait, par courriel à y.marcou@anmonm.org ainsi que la confirmation écrite par courrier postal normal à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le renouvellement du bureau se fera à l'issue de cette assemblée générale.

Je vous rappelle, que suivant notre règlement intérieur, ne peuvent se présenter que les Compagnons membres actifs, ayant acquis un an d'ancienneté dans notre section, à jour de leur cotisation 2024 et n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Légion d'honneur.

De même, je me permets de préciser que notre comité départemental a besoin de compagnons de proximité, qui souhaitent vraiment aider notre section dans son développement et dans ses activités en lui apportant le sang neuf nécessaire à sa pérennité, en lui faisant profiter de leurs temps et de leurs expériences. Une connaissance de base de l'informatique sera aussi appréciée.

Vous êtes un membre fidèle de notre association et naturellement je m'en réjouis, comme de votre cotisation ou contribution annuelle et de vos dons qui sont évidemment indispensables à la poursuite de nos actions tournées vers la jeunesse et liées à la solidarité et à la défense de nos valeurs.

Dans l'attente de vous accueillir à cette assemblée générale, veuillez agréer, cher Compagnon, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Yvan MARCOU
Président départemental